



OPAH

2019-2022

Pays
Perche
Ornais



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

DES AIDES FINANCIÈRES

UN SUIVI GRATUIT ET PERSONNALISÉ

À destination des propriétaires occupants et bailleurs
(Isolation, chauffage, menuiseries, adaptation perte autonomie...)

**Besoin de RÉNOVER et ADAPTER
votre LOGEMENT ?**

Contactez

Pays du Perche ornais

02 33 85 80 87

opah@payspercheornais.fr

Pays du Perche ornais - juillet 2020 - Imprimerie de l'Étoile, 600 ex.

OPAH

Qui peut en bénéficier ?

Propriétaires occupants

Propriétaires bailleurs

Quelles conditions ?

- Sous conditions de ressources
- Logement de plus de 15 ans
- Occuper le logement en tant que résidence principale pendant au moins 6 ans après les travaux

- Logement de plus de 15 ans situé dans un bourg structurant
- Location à usage de résidence principale à des ménages sous conditions de ressources
- Conventionnement du logement
- Louer le logement pendant 9 ans après travaux
- Classe énergétique « D »

Quels types de travaux ?

- Intervention sur logement dégradé ou indigne
- Travaux de mise en sécurité
- Amélioration des performances énergétiques du logement
- Adaptation du logement aux personnes à mobilité réduite (sanitaires, monte-escalier, rampe d'accès, etc.)

Contact avec
le Pays du
Perche ornais

Diagnostic du
logement

Finalisation
du dossier
(devis +
financements)

Dépôt des
dossiers de
financement

Décisions
des financeurs

Réalisation
des travaux

Versement
des aides



Seuls les projets non commencés peuvent être financés (devis non signés)

Les travaux doivent être réalisés par des professionnels RGE